

Décision

Générale

colonial

Décision n° n°15 Permissions,

n°15

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

28 mars 1925

Numéro JO

n° 340 du 31/03/1925

Date du numéro

31 mars 1925

TEXTE INTÉGRAL

une permission de quinze jours, à solde entière, est accordée à l'agent indigène des douanes Robleh Ahmoud, pour compter du 1 avril 1925.